




4.00 crédits	60.0 h	Q1
--------------	--------	----

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Autre site
Préalables	Notions de bases en matière de droit civil et commercial et de fiscalité directe et indirecte.
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b> Le cours comprend deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partie I – Fiscalité internationale (P. Malherbe)</li> <li>• Partie II – Fiscalité européenne (I. Richelle)</li> </ul> <p>L'objectif de la première partie du cours est, d'une part, de comprendre la problématique de la double imposition et les méthodes pour y remédier, d'autre part de comprendre la différence entre la planification et l'évasion fiscales et les mesures combattant cette dernière.</p> <p>A la fin du cours, l'étudiant(e) doit avoir une compréhension de la problématique fiscale internationale et aussi maîtriser les principes de base lui permettant de comprendre les règles belges tant internes que conventionnelles pour les intégrer dans sa pratique fiscale.</p> <p>L'objectif de la seconde partie du cours est, d'une part, de donner une vision de ce qui a été réalisé par l'Union européenne dans le domaine de la fiscalité indirecte et directe depuis le Traité de Rome de 1957 et des travaux actuels en la matière et, d'autre part, d'examiner l'influence de la fiscalité européenne sur les fiscalités nationales dans le traitement d'un dossier fiscal.</p> <p>A la fin du cours, l'étudiant(e) doit avoir une compréhension et une connaissance de l'action européenne en matière fiscale. Il/Elle doit aussi maîtriser les principes de base lui permettant d'inclure l'élément « fiscalité européenne » dans sa pratique fiscale.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Pour les deux Parties : Examen oral avec préparation écrite. Les deux Parties sont présentés le même jour.
Méthodes d'enseignement	Les deux Parties font l'objet d'exposés oraux, avec participation active des étudiants.
Contenu	<p><b>Droit fiscal international :</b></p> <p><b>Chapitre 1.</b> Introduction..... 7</p> <p>1. Section 1. Les impôts dans un monde d'États souverains..... 7</p> <p>2. Section 2. La méthode du droit fiscal international..... 17</p> <p>3. Section 3. Concepts de base..... 23</p> <p><b>Chapitre 2.</b> Compétence fiscale..... 28</p> <p>1. Section 1. Affirmation du <i>Nexus</i>..... 28</p> <p>2. Section 2. Conventions fiscales..... 34</p> <p><b>Chapitre 3.</b> Accès aux conventions fiscales..... 44</p> <p>1. Section 1. Personnes..... 44</p> <p>2. Section 2. Impôts..... 45</p> <p>3. Section 3. Territoire..... 46</p> <p><b>Chapitre 4.</b> Répartition du pouvoir d'imposer..... 46</p> <p>1. Section 1. Imposition dans l'Etat de la Source..... 46</p> <p>2. Section 2. Imposition dans l'Etat de résidence..... 71</p> <p><b>Chapitre 5.</b> Élimination de la double imposition..... 80</p> <p>1. Section 1. Méthode de la Déduction..... 82</p> <p>2. Section 2. Méthode de l'Exonération..... 82</p> <p>3. Section 3. Méthode d'imputation..... 92</p> <p>4. Section 4. Exemption vs. Imputation..... 99</p> <p><b>Chapitre 6.</b> Prévention de l'évasion fiscale.....</p> <p>101</p> <p>1. Section 1. Notion d'évasion fiscale..... 101</p> <p>2. Section 2. Sociétés -Relais..... 105</p> <p>3. Section 3. Les Sociétés-écrans..... 112</p> <p>4. Section 4. Prix de Transfert..... 116</p> <p>5. Section 5. Sous-Capitalisation..... 125</p>

	<p>6. <u>Section 6.</u> Règles nationales anti-abus..... 127</p> <p>7. <u>Section 7.</u> BEPS..... 129</p> <p><b>Chapitre 7.</b> <u>Prévention des abus des États</u> Prevention of Abuse by States..... 131</p> <p>1. <u>Section 1.</u> Dérogation par le Droit interne..... 132</p> <p>2. <u>Section 2.</u> Non-Discrimination..... 133</p> <p>3. <u>Section 3.</u> Concurrence fiscale dommageable..... 134</p> <p>4. <u>Section 4.</u> Prix de Transfert..... 138</p> <p><b>Chapitre 8.</b> <u>Procédure fiscale internationale</u>.....138</p> <p>1. <u>Section 1.</u> Obtention d'informations..... 139</p> <p>2. <u>Section 2.</u> Assistance au recouvrement..... 145</p> <p>3. <u>Section 3.</u> Règlement des différends..... 146</p> <p><b>Chapitre 9.</b> <u>Conclusion</u>.....149</p>
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partie « Fiscalité internationale »</li> <li>• Partie « Fiscalité européenne »</li> <li>• Une bibliographie de base et une information sur les sources documentaires sont communiquées en début de cours.</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• International Taxation" section</li> <li>• European Taxation" section</li> <li>• A basic bibliography and information on documentary sources is provided at the beginning of the course.</li> </ul>
Faculté ou entité en charge:	CLSM

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de gestion	GESM2M	4		
Master [120] : ingénieur de gestion	INGE2M	4		
Master [120] en sciences de gestion	GEST2M	4		
Master [120] : ingénieur de gestion	INGM2M	4		